

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82. 135

Objet

Exonération de la taxe sur  
les spectacles : ROC RUGBY

DATE DE CONVOCATION

22 JUILLET 1982

DATE D'AFFICHAGE

22 JUILLET 1982

Nombre de conseillers  
en exercice ... 27

Nombre de présents ... 19

Nombre de votants ... 22

Pour

Contre

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

- 4. AOÛT 1982

APPLICATION LOI N° 80-213  
du 19 juillet 1980, art. 213

le trente juillet

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS - FABER - Melle FOUCHE - MM. BOUTET - BOUCHET - BUJARD - DUFOUR - PAPEAU - TETARD - NAULIN - MAURELLET BOISARD - BOULAN - BROTRÉAU - BERLAND - DUFEIL - PELLETIER - TAP Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. LIS  
GUICHAOUA par M. PAPEAU  
POUMAILLOUX par M. TETARD

Absents : MM. MCNTRON - CABAL - COLLE - VIAUD - POUGET

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le ROC RUGBY, à l'occasion de son match de propagande organisé le 25 Août 1982, au Stade d'Honneur, sollicite l'exonération de la taxe sur les spectacles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la demande du ROC RUGBY en date du 27 Juillet 1982

DECIDE :

- d'exonérer cette association de la taxe sur les spectacles, pour le match de rugby, prévu au Stade d'Honneur le Mercredi 25 Août 1982.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre LIS